

DEVENIR DU COS ?

Bénéficiaires COS : référence assemblée générale 2021

Total bénéficiaires actifs COS : 1 020 agents
Total bénéficiaires retraités COS : 712 agents retraités
Bénéficiaires Mairie COS : 770 agents (liste fournie par la Mairie)

Chers bénéficiaires du COS,

Lors de l'établissement des dernières conventions (2022) entre votre COS et Monsieur le Maire de Montluçon, Président de Montluçon Communauté et du CCAS, les représentants de l'administration ont avisé les élus du COS de leur décision de ne plus subventionner les retraités au-delà de 5 ans.

Bien que leur nombre soit inférieur à celui des actifs (contrairement à la communication interne de ces Collectivités), ce sont de nombreux anciens agents et leur famille qui ne bénéficieront plus de prestations subventionnées, cela sans aucune concertation.

Aujourd'hui, les représentants de l'Administration imposent l'adhésion au Centre National d'Action Sociale (CNAS) à l'ensemble des bénéficiaires du COS et leurs familles pour les années à venir. Cela semble remettre en cause plus de 50 années d'actions sociales réalisées par votre COS.

Une proposition financière de l'Administration nous a été faite le 11/02/2022 afin que le COS adhère au CNAS. Cependant, les reliquats proposés sont insuffisants pour permettre le maintien de toutes nos actions (contrairement à la communication interne de ces Collectivités).

Un vote en conseil d'administration s'est déroulé le 16 mars dernier et la proposition émanant de l'Administration a été rejetée à la majorité.

- Groupe COS: 13 voix "contre"
- Groupe CGT: 8 voix "pour"
- Groupe FO : 2 voix "contre" et une "abstention".

Le CNAS sera donc géré directement par les structures adhérentes (Mairie de Montluçon, Montluçon Communauté et CCAS) et non par votre COS. Qu'en est-il pour les petites communes et certains agents du SICTOM ?

Cette position unilatérale de l'Administration entraînera en effet une diminution conséquente des prestations COS dont vous bénéficiez à ce jour.

Sont pressentis, pour exemple :

<u>Prestations</u>	<u>CNAS</u>	<u>COS</u>
<u>Fête des mères et du personnel</u>	Pas de prestation	prestations à redéfinir, voire à abandonner
<u>Repas retraités</u>	Pas de prestation	abandonné car le COS se refuse à sélectionner les retraités en fonction de leur ancienneté
<u>Arbre de Noël</u>	30 euros par enfant et ce seulement jusqu'à 10 ans	Spectacle, goûter, et une prestation jusqu'à 14 ans avec 110 euros pour cette tranche d'âge
<u>Allocation de rentrée scolaire</u>	de 11 ans (ou entrant en 6ème) à 18 ans (47 € ou 38 € selon mode règlement choisi)	du CP au Lycée selon quotient (de 20 € à 350 € / enf)
<u>Bourse d'études supérieures</u>	de 19 ans (ou entrant en étude sup) à 26 ans (de 64 € à 220 € selon mode règlement choisi et tranche d'imposition)	jusqu'à 26 ans selon quotient (de 100 € à 800 € / enf)
<u>Loisirs</u>	Pas de prestation	– Fini les sorties accompagnées (Pal, Beauval, Paris, etc.)
<u>Voyages et week-end organisés</u>	Pas de prestation	non finançables
<u>Réduction (Auchan, Leclerc)</u>	5%	10%

L'Administration évoque que le CNAS saura vous donner d'autres prestations plus avantageuses...

Nous ne sommes pas convaincus et nous ne souhaitons pas nous engager dans de tels changements alors même que vous veniez de voter assez largement en faveur des actions proposées par notre liste.

Comme indiqué dans un courrier adressé il y a quelques mois à Monsieur Le Maire, nous ne remettons pas en cause la volonté de changement opérée par l'Administration mais simplement la forme donnée à celle-ci.

Pour info : En 2018, les subventions globales attribuées ont été diminuées de près de 100 000 euros et le COS a dû s'adapter.

De notre point de vue, les changements demandés aujourd'hui auraient dû faire l'objet d'une communication et d'une concertation transparente auprès de l'ensemble de nos bénéficiaires.

Par ailleurs, il nous était difficile de communiquer des éléments auparavant car la proposition de subvention n'est connue que depuis le 11/02/2022.

Nous avons donc suggéré le report de cette décision d'une année supplémentaire afin de pouvoir vous consulter et éventuellement proposer des changements en cohérence pour tous. Cela ne semble pas avoir donné satisfaction à nos interlocuteurs.

Nous sommes donc dans une situation délicate et espérons vivement que les changements mis en œuvre contre notre gré vous donneront satisfaction.

En 27 ans de présidence de votre COS, je n'ai jamais connu un tel manque de considération vis à vis des bénéficiaires et je doute très sincèrement que chacun se retrouvera dans les changements imposés.

Je vous prie de croire en mon dévouement dans les actions menées et vous adresse mes plus sincères salutations.

Le Président,
Jacky BARROT